

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE
ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 170/2023
Objet : Projet de modification
n°1 du Plan Local de
l'Urbanisme de Noves

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Verquières, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 8 décembre 2023.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.
Pour la commune de Cabannes : M. François CHEILAN, Mme Josiane HAAS-FALANGA.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAVET, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, Mme Marina LUCIANI-RIPETTI.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE.
Pour la commune de Mollèges : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean Louis LEPIAN, Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA ; Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*)
Pour la commune de Cabannes : M. Michel MOURGUES (*donne pouvoir à Josiane HAAS-FALANGA*)
Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ; Mme Marie-Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Adélaïde JARILLO*) ; Cyril AMIEL (*donne pouvoir à Eric CHAVET*) ; Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Marine LUCIANI-RIPETTI*).
Pour la commune de Graveson : Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Maillane : Frédérique MARES (*donne pouvoir à Eric LECOFFRE*).
Pour la commune d'Orgon : Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Rognonas : Cécile MONDET (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).

EXCUSÉS :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

Mme la Présidence expose que par courrier réceptionné le 13 novembre 2023, la commune de Noves sollicite l'avis de la communauté d'agglomération sur le projet de modification simplifiée n°1 de son Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme.

La modification simplifiée envisagée porte sur différents points du règlement relatifs aux règles de recul, d'implantations et d'intégration des constructions qui n'appellent pas d'observations au regard des compétences communautaires.

Elle concerne également des dispositions visant à favoriser la mixité sociale en zones UA, UB et UC. En effet, afin de se rapprocher davantage de ses objectifs réglementaires, la commune souhaite instituer une disposition générale favorisant la mixité sociale dans les zones UA, UB et UC : tout programme de construction d'au moins 4 logements devra comporter au moins 25% de logements locatifs sociaux.

Cette disposition va dans le sens des objectifs communautaires dans le cadre de la compétence de l'habitat.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU les articles L153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,

VU le courrier réceptionné le 11 novembre 2023 de la commune de Noves sollicitant l'avis de la communauté d'agglomération sur la modification simplifiée n°1 de son PLU,

CONSIDERANT que le projet de modification du PLU de Noves va dans le sens des objectifs communautaires dans le cadre de la compétence équilibre social de l'habitat.

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Noves.

Membres en exercice : 42

Votants : 40

Votes pour : 36

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 14 décembre 2023,

Pour Extrait Conforme,

La Présidente,

Corinne CHABAUD

